

# Génocide des Tutsi : une ONG publie des notes de la DGSE sur le « rôle de mercenaires français »

AFP, 23 mars 2022

**Le rapport d'une commission française d'historiens a « invisibilisé le rôle de mercenaires français au côté des génocidaires » au Rwanda en 1994, dont celui de l'ex-gendarme de l'Elysée Paul Barril, estime mercredi l'association française Survie qui révèle plusieurs notes de la DGSE « délaissées », selon elle.**

Dans un rapport publié en 2021, la commission présidée par l'historien Vincent Duclert a conclu aux « *responsabilités lourdes et accablantes* » de la France et à l'« *aveuglement* » du président de l'époque François Mitterrand et de son entourage face à la dérive génocidaire du gouvernement hutu que soutenait alors Paris.

Le rapport a toutefois écarté toute « *complicité* » de génocide de la France.

Plus de 800.000 personnes, essen-

tiellement de la minorité tutsi, ont été massacrées entre avril et juillet 1994 par les milices hutu et les Forces armées rwandaises après l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994.

Le rapport Duclert « *a le mérite de proposer une synthèse efficace des sources* », relève dans un rapport Survie, association en lutte « *contre la Françafrique* » et qui a pu consulter ces notes déclassifiées de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

Mais « *il apparaît que certaines archives officielles relatives au rôle de célèbres mercenaires français au côté des génocidaires n'ont pas été utilisées* », déclare Survie. Il s'agit de « *notes transmises entre mai et août 1994* » par la DGSE, qui « *renseignent en temps réel les officiels français sur les activités et les pro-*

*ables liens de deux mercenaires, Paul Barril et Bob Denard, avec les génocidaires ou leurs proches* », selon l'association.

Pour Survie, ces notes « *confirment d'autres indices selon lesquels Paul Barril faisait vraisemblablement partie d'un réseau structuré à partir de l'Élysée dans le cadre d'une stratégie indirecte de soutien au Gouvernement intérimaire rwandais* » (GIR).

Survie a déposé en 2013, avec deux autres ONG, une plainte pour complicité de génocide visant M. Barril, ex-gendarme à la présidence sous François Mitterrand, ex-numéro 2 d'un groupe d'élite de la gendarmerie française, reconverti dans la sécurité de chefs d'État africains.

Au cœur des accusations des ONG : la présence de l'officier au Rwanda en plein génocide et la signature d'un contrat de formation militaire le 28 mai 1994 avec le GIR, alors visé par un embargo imposé par

l'ONU.

M. Barril conteste avoir signé ce contrat de 3 millions de dollars, partiellement exécuté et payé. Selon des sources concordantes, une expertise graphologique a toutefois conclu en novembre 2020 que la signature sur le contrat était bien la sienne.

Entendu pour la première fois en mai 2020, il n'a pas été mis en examen et cette perspective s'éloigne à mesure que son état de santé se dégrade.

Une note de la DGSE du 2 juin 1994, publiée par Survie, indique qu'il « *semble que le capitaine Barril, dirigeant de la société "Secret", exerce, en liaison avec la famille Habyarimana, réfugiée à Paris, une activité remarquée, en vue de fournir des munitions et de l'armement* ».

« *Son rôle semble recouvrir* » l'activité de « *contournement de l'embargo* », renchérit une note du 17 juin 1994.